RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 12377
Numéro SIREN : 820 539 708
Nom ou dénomination : ABFD

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2020 sous le numéro de dépôt 1949



20200019492017

DATE DEPOT : 13/01/2020

N° DE DEPOT : 1949

N° GESTION : 2016B12377

N° SIREN : 820539708

DENOMINATION : ABFD

ADRESSE : 64 rue du Chemin Vert 75011 Paris

MILLESIME : 2017

.

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
Dépôt déposé le :
14 JAN. 2020
sous le N° 19469

ABFD SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 64, rue du chemin vert – 75011 PARIS
Siren de paris n° 820 539 708

Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2018
Procès-verbal de délibérations

L'an deux mil dix-huit, le 25 juin à 14 heures 30, les associes de ABFD tiennent une assemblée générale ordinaire, au siège social.

Sont présent :
- Mme Benedetta FRATI, propriétaire de 51 actions sur 100 actions
- Mr Alexandre DINER, propriétaire de 49 actions sur 100 actions

La présidente Benedetta FRATI constate la validité de la présente assemblée, conformément à l'article L23-27 alinéa 5 du code de commerce.

L'ordre du jour de la présente réunion est la suivante :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017**
- **Affectation du résultat**
- **La rémunération du président**
- **Questions diverses**

Première décision :
Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, et se soldant par un bénéfice de 49 014 €uros il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion

Deuxième décision :
Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par un bénéfice de 49 014 €uros comme suit
- En report à nouveau : 5014 €
- Distribution de dividende à hauteur de 44 000 €
- Portant le solde du report à nouveau à 45 652 €

Troisième décision :
Les associés décident de ne pas rémunérer la présidence

Quatrième décision :
Pas de question

De tout ce que dessus, il résultat le présent procès-verbal, signé par les associés et consigné sur le registre des décisions,

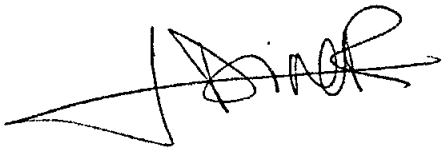
Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la présidente de l'assemblée lève la séance à 15h.

De tout ce que dessus, il résultat le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les associés,

Benedetta Frati
Présidente



Alexandre DINER
Associé



Cabinet S M 2 A

Société d'Expertise Comptable
et d'Audit

98, avenue de Saint-Mandé - 75012 PARIS

Tél. : 01 43 43 62 88
Fax : 01 46 28 22 70

SAS ABFD

52 rue Basfroi

75011 PARIS

SIRET: 82053970800017 **APE: 7111Z**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

DOCUMENTS ANNUELS

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065
(2018)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le *01/01/2017* Et clos le *31/12/2017* Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

SI PME innovantes, cocher la case ci contre ☐

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐

SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION

Désignation, SIRET et adresse de la société

SASABFD
52 rue Basfroi
75011 PARIS
82053970800017

Adresse du siège social

l'ancienne adresse en cas de changement :

Le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :

Architecte et Urbaniste

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION *(cf. page 4)*

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 28%*	*23 159*	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	*38 120*				

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	

Plus-values à long terme imposables à 19 %		Autres plus-values imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		Plus-values exonérées art. 238 *quindecies*	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* ☐ — Zones franches d'activités Art.44 *quaterdecies* ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies* ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer ; dans le secteur productif, *art.244 quater W* ☐ dans le secteur du logement social, *art.244 quater X* ☐

D IMPUTATIONS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

CABINET SM2A
98 avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Tél :*0143436288*

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA :

CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

Identité du déclarant :

Date : *06052018*
Lieu : *PARIS*
Qualité et nom du signataire :
Benedetta FRATI
Président

* *Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la Basse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065 SD, à la rubrique « Nouveautés »)*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Copyright Mode (2018)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

N° 2065 bis
(2018)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : *SASABFD* — *31/12/2017*

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑤		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑥ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑦		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑧		Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. (1)	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires (5)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements (6)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires (7)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements (8)
MME FRATI Benedetta	*51*						
52 rue Basfroi							
75011 PARIS							
FR							
M DINER Alexandra	*49*						
52 rue Basfroi							
75011 PARIS							
FR							

Copyright Mise (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SASABFD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 52 rue Basfroi 75011 PARIS — Durée de l'exercice précédent * 09

Numéro SIRET * 8 2 0 5 3 9 7 0 8 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le : 31/12/2017 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	46 586	AU 5 596	40 990
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	46 586	BK 5 596	40 990
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	16 726	BY	16 726
	Autres créances (3)	BZ	1 334	CA	1 334
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	66 873	CG	66 873
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 057	CI	2 057
	TOTAL (III)	CJ	86 991	CK	86 991
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	133 578	1A 5 596	127 982

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2018)

DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SASABFD — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	40 637
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 014
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	90 652
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 428
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 976
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 437
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	37 329
	Écart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	127 982

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	37 329
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Mize (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). (3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SASABBD — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportation et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue : biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue : Services *	FG	133 052	FH	FI	133 052
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	133 052	FK	FL	133 052
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	133 052
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	66 882
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	449
	Salaires et traitements *				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	190
	DOTATIONS D'EXPLOITTION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	4 091
	DOTATIONS D'EXPLOITTION — Sur immobilisations - dotations aux provisions *				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITTION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITTION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	71 612
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	61 439
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	159
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	159
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	- 159
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	61 279

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mise (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). (4)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SASABFD — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	62
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions *(6 ter)*	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	62
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-62
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 203
TOTAL DES PRODUITS (I + III +V + VII)		HL	133 052
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	84 037
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	49 014

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	
	Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art.217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
pénalités	62	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	charges antérieures	Produits antérieures

Copyright Mise (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : *SASABFD* — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	6 271	KW	KX 33 458
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	2 474	LC	LD 4 382
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	8 745	LO	LP 37 841
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V	BW
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	8 745	ØH	ØJ 37 841

				Diminutions : par virements de poste à poste	Diminutions : par cessions ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS		MG	MH	MJ
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	MN 39 729	MO
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 6 857	MU
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	NH 46 586	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		IZ		2E	2F	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 46 586	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mize (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2018

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASABFD — Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... –

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintegrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mise (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Désignation de l'entreprise *SAS ABFD* — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	962	QE	3 155	QF		QG	4 118
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	542	QM	935	QN		QO	1 478
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 505	QV	4 091	QW		QX	5 596
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 505	ØP	4 091	ØQ		ØR	5 596

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am.des const.	55		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am.divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mise (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise *SAS ABFD* — Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	ED		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Copyright Cegid (2018)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFD — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	16 726		16 726		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	V8	1 334		1 334		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	2 057		2 057		
TOTAUX		VT	20 118	VU	20 118	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	18 428	18 428		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 437	2 437		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 803	3 803		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 683	3 683		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	8 976	8 976		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	37 329	VZ 37 329		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Adobe (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A SD 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS ABFD**

Formulaire déposé au titre de l'IR ET ☐ Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31/12/2017**

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 49 014

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
	de son conjoint		moins part déductible *			à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
Fraction des loyers à réintegrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levee d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	RB				
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. 2058-B, cadre III)	WI		charges à payer liees à des etats et territoires non coopératifs non déductibles (cf.2067-BIS)	XX			XW	62
Amendes et pénalités	WJ	62	Charges financières (art.212 bis) *	XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. Page 9 de la notice 2032)							I7	12 203
Quote part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8% pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement Déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL 1	WR	61 279

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre IV)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ
Regime des societes meres et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	quote-part de frais et charges restant imposable à deduire des produits nets de participation 2A	XA

Mesures d'incitation

Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.							ZY	
Majoration d'amortissement *							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CIDE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	ZFU TE (art. 44 octies et 44 octies A	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies				PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9					Creance degagee par le report en arriere de deficit	ZI	XG
Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2
							TOTAL II		XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	61 279
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	61 279 XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Adobe (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise *SAS ABED* — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al.2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciations *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

Copyright Mtaw (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFD — Néant ☐*

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40 637
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	40 637

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves : • Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves : • Autres réserves	ZD	
Dividendes Autres répartitions	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	40 637
(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	40 637

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	YQ	
- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance			YT	
- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des des loyers des biens pris en location	J8	XQ	19 363
- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	9 854
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	37 665
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	66 882

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE			YW	449
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	9Z	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	449

T.V.A

- Montant de la TVA collectée	YY	13 577
- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	11 405

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*	ØB	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK	%
- Numéro de centre agréé * XP — - Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)	Si oui, cocher 1 si non 0 ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
		Plus values à 19 %	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH

N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en prindpe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe)

Copyright Mtae (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : *SASABFD* Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12.8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
		CADRE C : autres plus values taxables à 19 % ⑪							

	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copyright Mise (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : *SASABFD*

Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (*cf.* cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)*				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)* (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Mtae (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts).

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-G 2018

Désignation de l'entreprise : *SASABFD* Néant ☐*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.7 = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15% ou À 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Mise (2018)

Formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impot sur les societes seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2018

Désignation de l'entreprise : *SAS ABFD*

Néant ☐*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxees à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Copyright Mtac (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : *SAS ABFD* — Néant ☐

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le : *01/01/2017* et clos le : *31/12/2017* Durée en nombre de mois *12*

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1 :	OX	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2 :	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative de stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mise à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3 :	OJ	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*	OG	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	SA	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Période de référence	GY			GZ	
Date de cessation				HR	

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE et portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD–*Répartition des salariés* et dans la notice n°2032-NOT-SD - *Cotisations foncières des entreprises : qualification des effectifs.*

Copyright Mise (2018)

DGFiP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1

Néant ☐ *
Néant

N° de dépôt

Exercice clos le : 31/12/2017

N° SIRET : 8 2 0 5 3 9 7 0 8 0 0 0 1 7

Dénomination ou raison sociale : SASABFD

Adresse (voie) : 52 rue Basfroi

Code postal : 75011 Ville : PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique : FRATI | Prénom(s) : Benedetta

Nom marital | % de détention : 51.00 | Nb de parts ou actions : 51

Naissance : Date : 01/02/1987 | N° Département | Commune : REGGIO | Pays : IT

Adresse : N° : 52 | Voie : rue Basfroi

Code Postal : 75011 | Commune : PARIS | Pays

Titre (2) | Nom patronymique : DINER | Prénom(s) : Alexandra

Nom marital | % de détention : 49.00 | Nb de parts ou actions : 49

Naissance : Date : 06/09/1985 | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° : 52 | Voie : rue Basfroi

Code Postal : 75011 | Commune : PARIS | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Copyright, Mi.ae (2018)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
ANNEXE SUPPLEMENTAIRE

N° 2059F 2018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE *SAS ABFD* N° SIRET *82053970800017*

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Departement | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Departement | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Departement | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Copyright Mise (2018)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2018

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 8 2 0 5 3 9 7 0 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABFD

ADRESSE (voie) 52 rue Basfroi

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nom, prénom ou dénomination sociale et adresse du déclarant | P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Copyright Mtae (2018)

(1) Lorsque le nombre de lignes prévue ne permet pas de faire figurer la totalité des filiales et participations, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETAIL DU BILAN

En Euro

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dossier : ABFD - SAS ABFD

Arrêté à décembre 2017 (Provisoire)

ACTIF

		ANNEE N	ANNEE N - 1	ECART VAL	%
Autres immob. corporelles					
21810000	INST.GEN.AGENCMTS DIVERS	39 729,91	6 271,33	33 458,58	533,52
21830000	MAT.BUR.& MAT. INFORMAT.	5 536,08	2 474,42	3 061,66	123,73
21840000	MOBILIER	1 321,00	0,00	1 321,00	N.S
	TOTAL	**46 586,99**	**8 745,75**	**37 841,24**	**432,68**
Amortissements des Autres immobilisations corporelles					
28181000	AMORTS INSTALLATIONS	-4 118,42	-962,91	3 155,51	327,71
28183000	AMORTS MAT. DE BUREAU	-1 478,20	-542,46	935,74	172,50
	TOTAL	**-5 596,62**	**-1 505,37**	**4 091,25**	**271,78**
Clients & comptes rattachés					
41100000	CLIENTS	16 726,00	5 840,00	10 886,00	186,40
	TOTAL	**16 726,00**	**5 840,00**	**10 886,00**	**186,40**
Autres créances					
44560000	TVA A RECUPERER	0,00	435,59	-435,59	-100,00
44562000	TVA SUR IMMOBILISATIONS	554,96	0,00	554,96	N.S
44567000	CREDIT DE TVA	380,00	0,00	380,00	N.S
44586000	TVA/FACT. NON PARVENUES	400,00	200,00	200,00	100,00
	TOTAL	**1 334,96**	**635,59**	**699,37**	**110,03**
Disponibilités					
51200000	BANQUE LCL	66 873,97	55 483,91	11 390,06	20,53
	TOTAL	**66 873,97**	**55 483,91**	**11 390,06**	**20,53**
Charges constatées d'avance					
48600000	CHARGES CONSTATER D'AVAN	2 057,05	0,00	2 057,05	N.S
	TOTAL	**2 057,05**	**0,00**	**2 057,05**	**N.S**
TOTAL GENERAL		**127 982,35**	**69 199,88**	**58 782,47**	**84,95**

DETAIL DU BILAN

En Euro

Exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**

Dossier : **ABFD - SAS ABFD**

Arrêté à **décembre 2017 (Provisoire)**

PASSIF

		ANNEE N	ANNEE N - 1	ECART VAL	%
Capital					
10100000	CAPITAL	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau					
11000000	REPORT A NOUVEAU	40 637,64	0,00	40 637,64	N.S
	TOTAL	**40 637,64**	**0,00**	**40 637,64**	**N.S**
Emprunts et dettes auprès établisst de crédit					
16400000	EMPRUNT 20 K€	18 428,17	0,00	18 428,17	N.S
	TOTAL	**18 428,17**	**0,00**	**18 428,17**	**N.S**
Emprunts et dettes financières divers					
45510000	C/C Benedetta FRATI	4 761,26	7 424,31	-2 663,05	-35,87
45520000	C/C Alexandra DINER	4 215,60	3 426,01	789,59	23,05
	TOTAL	**8 976,86**	**10 850,32**	**-1 873,46**	**-17,27**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
40100000	FOURNISSEURS	37,85	1 373,37	-1 335,52	-97,24
40800000	FRNS FACTURES NON PARVEN	2 400,00	1 200,00	1 200,00	100,00
	TOTAL	**2 437,85**	**2 573,37**	**-135,52**	**-5,27**
Dettes sociales et fiscales					
44400000	ETAT-IMPOTS/BENEFICES	3 803,00	12 893,00	-9 090,00	-70,50
44550000	TVA A PAYER	0,00	791,00	-791,00	-100,00
44560000	TVA A RECUPERER	424,39	0,00	424,39	N.S
44571000	TVA COLLECTEE 10%	757,55	454,55	303,00	66,66
44572000	TVA COLLECTEE 20%	2 502,00	0,00	2 502,00	N.S
	TOTAL	**7 486,94**	**14 138,55**	**-6 651,61**	**-47,05**
	Résultat de l'exercice	49 014,89	40 637,64	8 377,25	20,61
TOTAL GENERAL		**127 982,35**	**69 199,88**	**58 782,47**	**84,95**

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

V.18644

En Euro

Exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**

Dossier : **ABFD - SAS ABFD**

Arrêté à : **décembre 2017 (Provisoire)**

		Année N		Année N-1		Variation	
		en valeur	%CA	en valeur	%CA	en valeur	en %
Produc. vendue en France Service							
70600000	PRESTATIONS SERV. 10%	102 106	77	77 904	84	24 202	31
70610000	PRESTATIONS SERV. 20%	30 946	23	15 078	16	15 868	105
	TOTAL	**133 052**	**100**	**92 982**	**100**	**40 070**	**43**
TOT. PRODUITS D'EXPLOIT.		**133 052**	**100**	**92 982**	**100**	**40 070**	**43**
Autres achats et charges externes							
60630000	FOURNITURES D'ENTRETIEN	12	0	43	0	(31)	(73)
60631000	PETIT EQUIPEMENT	3 916	3	3 842	4	74	2
60632000	COSTUMES/UNIFORMES DU			1 171	1	(1 171)	(100)
60633000	FLEURS ET DECORATION	1 100	1			1 100	N.A.
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATI	227	0	635	1	(408)	(64)
60680000	EDF GDF	1 059	1			1 059	N.A.
61100000	SOUS-TRAITANCE GENERALE			3 000	3	(3 000)	(100)
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	18 976	14	10 732	12	8 244	77
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	388	0			388	N.A.
61500000	ENTRETIEN & REPARATIONS	459	0	38	0	421	1 123
61530000	ENTRT.MAT.BUREAU&INFORM.	260	0			260	N.A.
61540000	BLANCHISSERIE PRESSING	757	1			757	N.A.
61600000	ASSURANCES	618	0	1 000	1	(382)	(38)
61700000	ETUDE, RECHERCHE, STAGE	3 280	2			3 280	N.A.
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	807	1			807	N.A.
62260000	HONORAIRES	9 740	7	1 000	1	8 740	874
62270000	FRAIS ACTES &CONTENTIEUX	114	0	400	0	(286)	(71)
62310000	PUBLICITE, ANNONCES ET			86	0	(86)	(100)
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	649	0	823	1	(174)	(21)
62510000	VOYAGES & DEPLACEMENTS	5 492	4	7 455	8	(1 963)	(26)
62570000	RECEPTIONS	13 590	10	6 042	6	7 548	125
62600000	AFFRANCHISSEMENT	26	0	111	0	(85)	(76)
62610000	TELECOM	1 512	1	880	1	632	72
62700000	FRAIS DE BANQUE	573	0	199	0	374	188
62810000	COTISATIONS	3 329	3			3 329	N.A.
	TOTAL	**66 882**	**50**	**37 456**	**40**	**29 426**	**79**
Impôts, taxes et versements assimilés							
63511000	CFE - TAXE PROFESSIONNELLE	449	0			449	N.A.
	TOTAL	**449**	**0**			**449**	**N.A.**
Charges sociales							
64572000	MUTUELLE	190	0			190	N.A.

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dossier : ABFD - SAS ABFD

Arrêté à : décembre 2017 (Provisoire)

		Année N		Année N-1		Variation	
		en valeur	%CA	en valeur	%CA	en valeur	en %
TOTAL		**190**	**0**			**190**	**N.A.**
Dotations aux amortissements sur Immobilisations							
68110000	DOT/AMORTISSEMENTS	4 091	3	1 505	2	2 586	172
TOTAL		**4 091**	**3**	**1 505**	**2**	**2 586**	**172**
Autres charges							
65860000	COTISATION PROFESSIONNEL			490	1	(490)	(100)
TOTAL				**490**	**1**	**(490)**	**(100)**
TOT. CHARGES D'EXPLOIT.		**71 613**	**54**	**39 452**	**42**	**32 161**	**82**
Intérets et charges assimilées							
66110000	INTRTS / EMPRUNT	159	0			159	N.A.
TOTAL		**159**	**0**			**159**	**N.A.**
TOT. CHARGES FINANCIERES		**159**	**0**			**159**	**N.A.**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
67120000	PENALITES & AMENDES	62	0			62	N.A.
TOTAL		**62**	**0**			**62**	**N.A.**
TOT. CHARGES EXCEPTIONNELLES		**62**	**0**			**62**	**N.A.**
Impôt sur les bénéfices							
69500000	IMPOTS/BENEFICES	12 203	9	12 893	14	(690)	(5)
TOTAL		**12 203**	**9**	**12 893**	**14**	**(690)**	**(5)**
IMPÔTS SUR LES BENEFICES		**12 203**	**9**	**12 893**	**14**	**(690)**	**(5)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**61 439**	**46**	**53 531**	**58**	**7 908**	**15**
RESULTAT FINANCIER		**(159)**	**(0)**			**(159)**	**N.A.**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(62)**	**(0)**			**(62)**	**N.A.**
BENEFICE / PERTE		**49 015**	**37**	**40 638**	**44**	**8 377**	**21**

SAS ABFD

52 rue Basfroi
75011 PARIS
Siret : 820.539.708.00017
Ape : 7111Z
Capital : 1.000 €

ANNEXE

Au BILAN avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017

dont le total est de 127.982 €uros

et au COMPTE DE RESULTAT de l'exercice s'étendant du 01/01/2017

au 31/12/2017

présenté sous forme de liste,

dont le total est de 133.052 €uros

et dégageant un résultat de 49.014 €uros

Les comptes annuels ont été établis le 6 mai 2018

==========

ANNEXE DU BILAN CLOS LE 31/12/2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce articles 9 à 11
Décret 83.1020 articles 7 - 11 et 24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice

- Indépendance des exercices

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé ni aucun élément relatif au fonds de commerce.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue

L : Linéaire

AMORTISSEMENTS POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DEPRECIATION
- Installations générales, agencements et aménagements divers	L 15 % à 33 1/3 %
- Matéricl de bureau et informatique, mobilier	L 15 % à 25 %

ANNEXE DU BILAN CLOS LE 31/12/2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Lorsqu'un élément de l'annexe exigé par les dispositions du décret 83 1020 n'est pas fourni, il y a lieu de considérer qu'elle ne s'applique pas au cas présent.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'état des échéances des créances et des dettes est fourni par le tableau 2057 ci-joint.

Etat de l'actif immobilisé et des amortissements (décret 83 1020 article 24)

Ces informations sont données par les tableaux 2054 N et 2055 N ci-joints.

Etat des provisions (décret 83 1020 article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2056 N ci-joint.

Charges à payer (décret 83 1020 article 23)

- Factures à recevoir	2.400 €
- Congés à payer	0 €.
- Charges sur congés à payer	0 €
- Impôts à payer	0 €

Charges constatées d'avance (décret 83 1020 article 23)

Cotisation 2018 maf	2.057 €